

**Nombre de membres  
en exercice : 13**

**Séance du 14 avril 2025**

**Présents : 9**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

**Votants : 11**

Sont présents : Gérard BAUMEA, Jean-Christophe CAMBON, Fabienne KOBİ, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Nicole PONIZY, Jérôme ROIG, Didier SOULAIGRE, Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : Cécile AUDIBERT par Fabienne KOBİ, Geoffroy HUGUES par Gérard BAUMEA

Excuses :

Absents : Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD

Secrétaire de séance : Nicole PONIZY

**Approbation du PV de la séance 08 avril 2024**

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) pour la M57 - DE 2025 012**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Vu le compte Financier Unique 2024 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants:

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
	Dépenses	Recettes	Excédent / déficit
Résultat 2023 reporté	0 €	543 905,65 €	543 905,65 €
Opérations de l'exercice 2024	657 230,19 €	825 957,35 €	168 727,16 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>657 230,19 €</b>	<b>1 369 863,00 €</b>	<b>712 632,81 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Résultat 2023 reporté	21 415,21 €		-21 415,21 €
Opérations de l'exercice 2024	651 684,23 €	129 861,65 €	-521 822,58 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>673 099,44 €</b>	<b>129 861,65 €</b>	<b>-543 237,79 €</b>
<b>ENSEMBLE DES SECTIONS</b>			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat 2023 reporté	543 905,65 €	-21 415,21 €	522 490,44 €
Opérations de l'exercice 2024	168 727,16 €	-521 822,58 €	-353 095,42 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>712 632,81 €</b>	<b>-543 237,79 €</b>	<b>169 395,02 €</b>

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Madame Le Maire, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser au 1er adjoint la présidence, pour permettre à l'assemblée de voter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ;

⇒ **DONNE** pouvoir à Madame Le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Objet : Affectation du résultat du budget de la commune 2024 sur l'exercice 2025 - DE 2025 013**

Monsieur Didier SOULAIGRE, 1er adjoint en charge des finances, rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats comptables du CFU 2024.

Le conseil municipal après avoir :

- entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
- statué sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constaté que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 169 395,02 €

- **DECIDE à l'unanimité**, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 comme suit :

<b>Détermination du résultat à affecter</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de l'exercice 2023 reporté	543 905,65 €
Résultat de l'exercice 2024	168 727,16 €
Résultat de clôture 2024 à affecter sur l'exercice 2025	712 632,81 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Résultat de l'exercice 2023 reporté	7 221,47 €
Résultat de l'exercice 2024	- 543 237,79 €
Résultat de clôture 2024 à affecter sur l'exercice 2025	- 543 237,79 €
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
C/002 "Excédents de fonctionnement"	169 395,02 €
C/001 "Solde d'Exécution d'Invest. reporté"	543 237,79 €
Besoin de financement C/1068	543 237,79 €

### **Objet : Enveloppe globale destinée aux associations pour 2025 - DE 2025 014**

Madame Fabienne KOBİ 3ème adjointe, informe les Membres du Conseil Municipal que l'ensemble des associations communales et intercommunales sont susceptibles de bénéficier d'une subvention communale ainsi que les associations aux caractères sociaux qui étaient auparavant subventionnées par le CCAS.

La commission des finances propose que le Conseil municipal attribue aux associations communales, aux associations intercommunales étant susceptibles de bénéficier d'une subvention communale ainsi qu'aux associations aux caractères sociaux qui étaient auparavant subventionnées par le CCAS, une enveloppe globale de **13 000 €** répartie en **11 500 €** au titre des subventions annuelles et **1 500 €** en subventions exceptionnelles. Elle précise que la répartition de cette somme fera l'objet d'un travail au sein de la commission des associations, la subvention pour chaque association sera entérinée par une délibération ultérieure.

Concernant les demandes venant d'associations extramunicipales accueillant des administrés de la commune, chaque demande sera étudiée au cas par cas par la commission des associations et les décisions seront entérinées par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DIT** que cette aide sera financée par le budget de la commune et transcrit au Chapitre 65 "Subventions de fonctionnement aux associations".
- **DECIDE** que le montant de l'enveloppe budgétaire destinée aux associations, au titre de l'année 2025 s'élèvera à **13 000 €**.
- **PRECISE** l'inscription budgétaire sera transcrite au Chapitre 65 « Autres Charges de Gestion Courante » pour **13 000 €**.
- **PREND** note que la répartition de cette enveloppe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

### **Objet : Remboursement des transports scolaires pour 2025 - DE 2025 015**

Madame Hélène MOULY, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la carte des transports scolaires est prise en charge par le Conseil Régional pour les enfants de moins de 16 ans. Au-delà de cet âge, il appartient à la famille d'en assurer les frais.

Comme chaque année, la commission des finances a statué sur la participation de la commune. Pour l'année 2025, elle propose de la reconduire à hauteur de 50% de la dépense pour ceux qui en feront la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE à l'unanimité** de rembourser, pour l'année 2025, 50% du montant en vigueur de la carte de transports scolaires pour les élèves habitant dans la commune de plus de 16 ans empruntant les transports en commun de la Région AURA et fréquentant les établissements secondaires Drôme Ardèche sur présentation du titre de transport et d'une pièce d'identité.

**Toute demande effectuée après le 30 novembre 2025 ne pourra être prise en compte.**

### **Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025 - DE 2025 016**

Monsieur Didier SOULAIGRE, 1er adjoint en charge des finances, rappelle qu'au titre des modifications de fiscalité appliquées aux communes en 2025 :

- L'ajout de la part départementale du foncier bâti ne compense pas l'intégralité des pertes dues à la suppression de la compensation par l'état de la taxe d'habitation. L'état a donc déterminé pour chaque commune un coefficient correcteur afin que les communes gardent le même montant de recette. Pour la commune le coefficient correcteur est de **1,474756**.

Monsieur SOULAIGRE précise que la commission des finances, réunie le **10 mars 2025**, propose de ne pas augmenter les taux et de les fixer comme mentionné au tableau ci-après :

Désignation des taxes	Taux 2025 (%)	Taux 2025 (%)	Taux Variation (%)	Bases	Produits
Taxe foncière (bâti)	24,01	24,01	0%	777 000 €	<b>186 558 €</b>
Taxe foncière (non bâti)	56,00	56,00	0%	65 700 €	<b>36 792 €</b>
Taxe d'habitation	16,90	16,90	0%	112 300 €	<b>18 979 €</b>
CFE	28,00	28,00	0%	113 900 €	<b>31 892 €</b>
<b>TOTAL</b>					<b>274 221 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**VOTE à l'unanimité** les taux des taxes d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 comme ci-après :

Désignation des taxes	Taux 2025 (%)
Taxe foncière (bâti)	24,01
Taxe foncière (non bâti)	56,00
Taxe d'habitation	16,90
CFE	28,00

### **Objet: Geste d'attention 2025 - DE 2025 017**

Madame Hélène MOULY, Maire, propose, suite à l'intégration du budget du CCAS dans le budget de la commune, aux membres du Conseil Municipal :

• **D'ATTRIBUER :**

- Début juillet un bon d'achat d'une valeur de 35 € valable jusqu'au 31 octobre 2025 à toutes les personnes de 70 ans et plus.
- Un geste de 45 € maximum pour les personnes du village fêtant leurs 90 ans dans l'année 2025.
- Un geste d'attention de 45 € maximum pour événement exceptionnel.

- **D'OFFRIR** un repas avec animation aux personnes de 65 ans et plus dans l'année et à leurs conjoints quel que soit leur âge.

- **PRECISE** que tous les frais relatifs à cette délibération et mentionnés ci-après, seront imputés à la section de fonctionnement suivant les lignes ad'hoc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

• **D'ATTRIBUER :**

- Début juillet un bon d'achat d'une valeur de 35 € valable jusqu'au 31 octobre 2025 à toutes les personnes de 70 ans et plus.
- Un geste de 45 € maximum pour les personnes du village fêtant leurs 90 ans dans l'année 2025.
- Un geste d'attention de 45 € maximum pour événement exceptionnel.

- **D'OFFRIR** un repas avec animation aux personnes de 65 ans et plus dans l'année et à leurs conjoints quel que soit leur âge.

- **PRECISE** que tous les frais relatifs à cette délibération et mentionnés ci-après, seront imputés à la section de fonctionnement suivant les lignes ad 'hoc.

### **Objet: Vote du budget de la commune en 2025 - DE 2025 018**

Madame le Maire et Monsieur Didier SOULAIGRE, Adjoint en charge des finances et présentent le budget prévisionnel de 2025.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **VOTE** le budget de l'exercice 2025 présenté et arrêté en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section de Fonctionnement	<b>1 147 542,31 €</b>
Section d'Investissement	<b>2 435 342,79 €</b>
Soit un total de	<b>3 582 885,10 €</b>

Hélène MOULY, Maire

Secrétaire de séance Nicole PONIZY




